Nations Unies S/PV.4600



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4600e séance

Mercredi 14 août 2002, à 11 heures
New York

Président :	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2002/744)

02-52214 (F)



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2002/744)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, document S/2002/744.

J'aimerais également attirer l'attention des membres du Conseil sur deux lettres en date du 5 juillet 2002 et du 29 juillet 2002 respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, contenues dans les documents S/2002/732 et S/2002/853.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/924, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1430 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.

0252214f